



Rencontre de la CGT avec Xavier BERTRAND, le 24 octobre 2007

Le ministre Xavier BERTRAND a commencé la réunion en disant « *La détermination du gouvernement est totale* » et qu'il recevait à nouveau les organisations syndicales pour écouter leurs propositions dans le cadre de la réforme proposée dans le document d'orientation du 10 octobre 2007.

La CGT a répondu à cette nouvelle invitation bilatérale, celle-ci pouvant permettre de clarifier les positions de chacun.

Le gouvernement doit prendre la mesure de la mobilisation exceptionnelle du 18 octobre 2007 où les salariés ont rejeté majoritairement le cadre gouvernemental de la réforme proposé le 10 octobre.

Nous sommes venus écouter ce que le gouvernement propose après la mobilisation du 18 octobre 2007.

La CGT n'était pas venue pour faire des propositions dans le cadre de cette réforme et a réaffirmé ses positions :

1. La CGT est et restera opposée à l'allongement de la durée de cotisation. Ce n'est pas le bon levier. Ce n'est que l'amorce d'un allongement ultérieur de la durée de cotisation. **On ne peut travailler plus pour gagner moins.**

2. La CGT ne discutera pas de l'instauration d'une décote. On sait que la décote ne modifie en rien le comportement des entreprises et des salariés. Par contre, elle diminue fortement le niveau des retraites. C'est une double peine pour les agents, notamment les femmes, ayant une carrière incomplète.

3. La CGT est opposée au double statut qui supprimerait la reconnaissance des pénibilités et des contraintes de service public.

On ne peut pas jouer la carte « anciens contre les jeunes ». Nous revendiquons le maintien de l'unicité du statut notamment au travers de la reconnaissance de la pénibilité.

4. La CGT est opposée au régime additionnel par capitalisation. Nous revendiquons la prise en compte des primes pour le calcul de la retraite mais pour que ce soit un complément de pension assis sur les actuels éléments non liquidables pour la retraite.

5. L'indexation des pensions sur les salaires doit demeurer.

6. La CGT est pour intégrer les années d'études supérieures, les années de formation et de stages dans le calcul des annuités de retraite mais en prévoyant une participation des employeurs au rachat d'autres périodes que l'agent souhaite valider.

7. Le maintien du calcul de la pension sur le salaire moyen des 6 derniers mois pour la RATP, la SNCF ou encore le dernier salaire pour les IEG doit rester la base liquidable de ces différents secteurs.

La CGT a demandé plus de transparence et de nouvelles propositions gouvernementales. Nous avons eu jusqu'à présent que des constats bilatéraux. Nous demandons maintenant la tenue d'une table ronde réunissant toutes les organisations syndicales autour de la table comme l'ont souhaité unitairement les organisations syndicales des différents secteurs concernés.

Le ministre Xavier BERTRAND a fini la réunion en disant :

- Qu'il était d'accord pour que la table ronde ait lieu dans les entreprises mais pas au niveau du gouvernement.
- Qu'il finissait les réunions bilatérales avec les organisations syndicales vendredi.
- A la suite de vendredi, il étudierait les propositions qui lui auront été faites pour que rapidement il y donnerait ou non une suite.

La CGT a rappelé au ministre que les organisations syndicales dans les différents secteurs concernés ont prévu de se retrouver le 31 octobre 2007 pour analyser la situation et les réponses du gouvernement.

Le gouvernement n'a apparemment pas pris la mesure de la mobilisation du 18 octobre 2007 qui a atteint un niveau historique de participation à l'action dans les entreprises concernées. Si les choses n'évoluent pas la CGT dans chacune des professions concernées travaillera à la mobilisation interprofessionnelle des salariés dans l'unité la plus large à partir de la mi-novembre.

CGT METRO RER 85 rue Charlot 75003 PARIS

www.cgt-metro-rer.fr

syndicat@cgt-metro-rer.fr

Tél. 01 42 72 88 72

Int : 58771

Fax : 01 44 78 53 48

Pour s'informer, se syndiquer... Nom Prénom

Attachement Unité

Tél M@il